Les formations des communes forestières

des Alpes de Haute Provence

Calendrier des formations juillet - décembre 2009

Juillet

Les enjeux de la forêt et du bois, les outils et partenaires de l'élu pour ses proiets forêt - bois

8 juillet:

Session « standard » 1 journée – Mézel

Cette formation traitera des missions et responsabilités de l'élu au regard de ses multiples compétences en lien avec la forêt. Elle permettra d'appréhender les enjeux de la forêt et du bois dans le département et les partenaires et outils des élus pour la conduite de vos projets forestiers.

Intervenants : Communes forestières, principaux partenaires de la forêt et du bois

17 juillet:

Session « courte » ½ journée - Lurs

Session standard en version synthétisée. Intervenant : Communes forestières

Le bois énergie, un atout pour la commune, un atout pour la forêt

23 juillet:

1 journée – Seyne les Alpes

Cette session permettra d'appréhender une solution économique et environnementale pour le chauffage des bâtiments publics. Vous disposerez des outils pour engager des projets bois énergie et contribuer à la valorisation de la forêt de votre territoire.

Intervenants : Communes forestières, mission régionale bois énergie

Septembre

La charte forestière de territoire, outil de valorisation économique, environnementale et sociale de la forêt d'un territoire

Date à définir :

1 journée - Saint André les Alpes

Organisée en partenariat avec le Pays Asse-Verdon-Vaïre-Var, dans le cadre de la construction de la charte forestière de territoire du Pays, cette session permettra d'appréhender le rôle de l'élu communal dans la construction et la mise en œuvre d'un projet forestier territorial.

Octobre

Les rôles et responsabilités de l'élu communal dans la mise en œuvre du débroussaillement obligatoire

Date à définir :

1 journée - lieu à définir

Le débroussaillement est le moyen le moins cher et le plus efficace pour se protéger du feu. C'est une obligation légale.

Cette session vous permettra d'appréhender vos responsabilités en matière d'obligation de débroussaillement et disposer des outils pour le faire appliquer sur votre commune.

Elu(e)s, la forêt vous concerne

